



RESPIRE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume IX. MONTREAL, SAMEDI, LE 29 SEPTEMBRE, 1821. Numéro 34.

IMPRIMÉ ET PUBLIÉ PAR JAMES LANE,
Rue Saint Paul, No. 29.
Près du Nouveau Marché.
M. BIBAUD, Rédacteur.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt Schelins par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé à la Campagne par occasion; et de Vingt Schelins et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste, payables de Six Mois en Six Mois, et d'avance.
Ceux qui veulent discontinuer de souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur date échue et de payer en même temps leurs arriérés, autrement ils sont censés continuer à souscrire pour les six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s. 6d.—et chaque suivante, 7/4.
Dix lignes et au-dessous, 3s. 6d.—et chaque suivante, 10d.
Au-dessus de dix lignes, 4d. par ligne, et chaque suivante, 1d.

* Les avis non accompagnés d'ordres écrits, seront insérés jusqu'à ce qu'ils soient contremandés, et débités en conséquence.

AGENTS POUR LE SPECTATEUR CANADIEN.

- Mr. JOSEPH TARDIF, — Québec.
- ISAAC VALENTIN, ECUYER, — Trois-Rivières.
- A. GAGNON, ECUYER, — Rivière du Loup.
- Mr. L. LAFRENIERE, — Maskinongé.
- H. OLIVIER, ECUYER, — Berthier.
- Mr. ROBERT LÉCAVALIER, — L'Assomption.
- Mr. AUGUSTIN VERRAULT, — Terrebonne.
- Mr. J. B. LAVIOLETTE, — St. Eustache.
- Mr. J. HUBERT LACROIX, — Laprairie.
- MAJOR WEILBRENNER, — Boucherville.
- Mr. LOUIS G. LABADIE, — Verchères.
- JOSEPH DEMERS, ECUYER, — Chambly.
- BENJAMIN CHERRIER, ECUYER, — St. Denis.

Agriculture et Commerce.

AVIS est par le présent donné que les Pétitions décrivant le présent état de détresse de l'AGRICULTURE et du COMMERCE des Provinces du Canada, et demandant un soulagement, seront prêtes à être signées demain, et seront laissées à la Bourse, Rue St. Joseph, à cet effet.
Un des Membres du Comité sera présent chaque jour depuis 11 heures jusqu'à 2 heures, pour recevoir les Signatures.
Montréal, 18 Septembre, 1821. 33-2f.

Banque du Canada.

LES Actionnaires sont par le présent Informés qu'un Dividende de deux et demi pour cent sur le montant du capital déposé, a été déclaré et sera payable à la Banque, le ou après le Lundi 22 d'Octobre prochain.
ROBERT AMOUR, Caissier.
Montréal, 22 Septembre 1821. 4f.

AVIS.

LE Soussigné ayant acheté tous les fonds de TABAC en poudre, en feuille &c. appartenant au feu Sieur JOHN STEPHENSON, son beau-père, informe respectueusement ses amis et le public qu'il continue sa manufacture, et assure tous ceux qui voudront lui donner leur pratique, qu'il aura constamment dans la boutique si longtemps occupée par son beau-père, un assortiment général de la première qualité de tout ce qui concerne son état, et qu'il vendra tout à bon compte, en gros et en détail.
WILLIAM WHITEFORD.
Montréal, Rue Saint Paul vis-à-vis les Sœurs Grises, 21 Septembre, 1821. 4f.

AUX AMATEURS DE MUSIQUE,

M. CRISTANI, flatté de l'accueil favorable qu'il a reçu de la part des habitants de Montréal, a l'honneur de prévenir qu'il se propose de donner des Leçons de Chant Italien, et en même temps, il donnera des leçons de piano forte aux Dames qui ont déjà acquis quelques connaissances sur cet instrument. Il assure qu'au bout de six mois ses élèves seront en état de bien chanter dans une langue que toutes les nations civilisées adoptent.
Comme M. C. désire beaucoup demeurer à Montréal, il diminuera le prix ordinaire de ses leçons, qui ne sera que de 25 piastres par quartier, en donnant leçon trois fois par semaine, et une guinée d'entrée. Il commencera son premier quartier le 15 du présent mois, si jusqu'à ce jour là, il est assuré d'avoir six ou huit élèves. Les personnes qui voudront s'adresser à M. C. le trouveront au City-Tavern, où il fait résidence.

Livres Français.

LES Soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général, qu'ils ont commencé de recevoir et qu'ils attendent par les vaisseaux qui continueront d'arriver dans le cours de la saison, leur assortiment ordinaire de Livres de Religion, Jurisprudence, Histoire, Politique, Littérature, &c.
Comme de coutume, ils se sont efforcés de mettre de la variété dans leur choix, et d'encourager autant qu'il est en eux le goût de la bonne littérature. Ils espèrent que leurs efforts constants pour satisfaire leurs pratiques seront appréciés, et qu'ils continueront de recevoir l'encouragement que méritent tout établissement utile.
BOSSANGE & PAPINEAU.
Montréal, 1er. Septembre, 1821. xi-30

S. & W. SPRAGG
On reçu par les derniers arrivages de Londres et de Liverpool,

UN Assortiment général et étendu de MARCHANDISES de LAINE, consistant, en DRAPS superflus et communs, Casimires, Flanelles, blanches et vertes, Flessingues, Draps de Dames, (Contings,) AUSSI, Une Valise de Bas de Laine.
Ce qui, avec leur fonds ordinaire de Marchandises sèches, forme un assortiment très complet.
Montréal, 22 Septembre. 1821. 33-3f—

CHANSONS.

RECEMMENT publié, et à vendre chez Messieurs BOSSANGE & PAPINEAU, Libraires, et au Magasin de Mr. F. X. MONTMARQUET, No. 117, Rue St. Paul, vis-à-vis l'Hôtel Dieu, un nouveau RECUEIL de CHANSONS choisies.—
Prix un écu.
Montréal, 7 Sept. 1821. x-31

POMMES.

LE Soussigné a à vendre une grande quantité de POMMES des meilleures qualités. Il prendra tous les soins nécessaires pour les livrer en bon état.
JOSEPH TISON.
Fauxbourg St. Antoine, 20 Sept. 1821. 33-3f.

A VENDRE.

UN excellent assortiment de POMMES françaises, Fameuses, Grises et Bourrasas. S'adresser à Mr. RAYMOND PLESSIS BELAIR, au Fauxbourg St. Antoine.
Montréal, 22 Septembre, 1821. 33-xf.

Bains de Montréal.

No 1 et 2. Rue du Bain.
LES Dames et Messieurs trouveront à ces élégants établissements, des bains chauds ou froids, tous les jours, depuis le lever du soleil, jusqu'à neuf heures du soir.
On entre au bain des Dames par la porte No. 1, et à celui des Messieurs par la porte No. 2.
14 Août, 1821. 28-xf.

Bains de Montréal.

No. 1 et 2. Rue du Bain.
LA partie de cet élégant établissement destinée uniquement pour les Dames, étant achevée, elle est maintenant ouverte pour cet usage, et continuera à l'être tous les jours, depuis le soleil levant jusqu'à neuf heures du soir.
Les Dames sont respectueusement invitées à venir voir l'établissement, et à se convaincre par elles-mêmes qu'il est à tous égards, digne de leur attention et de leur support.
On entre par la porte No. 1.
14 Août, 1821. 28-xf.

CHANDELLES.

QUELQUES Caisnes de la meilleure Chandelle de Londres, particulièrement recommandées aux familles, à vendre argent comptant, par BRIDGE & PENN.
Montréal, 8 Septembre, 1821. 3f.

LE Soussigné, revenu dernièrement d'Angleterre, avec un approvisionnement des MARCHANDISES suivantes, prévient le public, qu'il a ouvert son magasin, rue St. Thérèse, faisant le coin de la rue St. Vincent, vis-à-vis du bureau du Sheriff.

JOSHUA STANSFELD,
MONTREAL.

A constamment dans son magasin les Marchandises suivantes, qu'il vendra à meilleur marché qu'aucun de ceux qui importent en Canada, pour argent comptant, ou à un crédit sûr, de soixante ou quatre-vingt-dix jours.
Draps superflus, et communs, larges et étroits, Etoffes à redingottes, Flessingue, Flanelles, Carderoi de laine, Casimires, Toilinettes, Indiennes, Batiste, Mousseline, Guingams, Shambrays, Corderois, Valcours, Taffetas, Soies, Modes,
Dentelle, Lustré, Franges, Ruban, Passement, Bombazette, Calmande, Durante, Coton rayé, Toile, Fil, Soie à coudre, Courtpointes, Schâles peints, Mouchoirs, Gants, Bas, Demi-bas, &c. de toutes les sortes, &c.
Le 15 Septembre, 1821. 3f-32

LE Soussigné, Cultivateur de la Côte St. Pierre en la Paroisse St. Benoit, avertit le public que sa femme MARGUERITE LANGLOIS-DIT-TRAVERSIE, a quitté et abandonné son lit et sa demeure sans cause légitime vers le cinq de Juillet dernier. Il défend en conséquence à qui se soit avancé aucune chose quelconque en son nom à la dite Marguerite Langlois dit Traversie sa femme, car il ne payera aucun compte quelconque, après le présent avertissement. Il défend encore à qui que se soit de loger sa dite femme sous aucun prétexte quelconque, sans qu'il se prévienne de la présente notice pour les poursuivre dans toute rigueur de la loi.
ANTOINE DAOUST.
St. Benoit, le 6 Septembre 1821. 3f.

A vendre à cette Imprimerie,
UNE Réponse à M. DESHONS MONTBRUN.
L'IMPOSSIBILITE' de donner cette Réponse au public dans le tems où elle fut faite, serait sans doute, une raison de n'y plus revenir: mais comme les principes qu'elle renferme sont de tous les tems, nous croyons devoir la rendre publique en faveur de ceux à qui elle est adressée.

A LOUER,
DEUX MAISONS, situées Rue Bleury, au fauxbourg St. Laurent.—Pour les conditions s'adresser à cette Imprimerie.
Montréal, 28 Avril, 1821. xf-12

A LOUER,
Et position donnée au 1er de Septembre.
UNE MAISON de Pierre à deux Etages, situé sur le Marché à Foin vis-à-vis la pesée, au Nord-est, et devant occupée par Mr. RANFINGTON. Pour les particularités, s'adresser au Propriétaire au fauxbourg des Recollets, sur le Canal, chez Anable Perrault.
Montréal, le 24 Août, 1821. 3s.

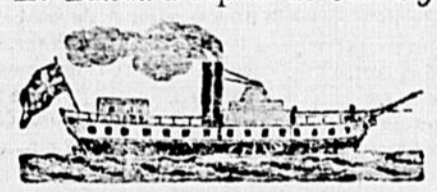
A LOUER.
CETTE Belle et grande MAISON à quatre Etages, agréablement située sur le Nouveau Marché, en face de la Cabane à peser. Dans cette Maison se trouve une très belle chambre de 50 x 30 pieds et 14 de hauteur.
Pour les conditions s'adresser à JOSEPH ROY. 27

LES Soussignés offrent à vendre à très-bas prix les articles suivants, savoir:
Jambons de Westphalie et Cumberland.
Bière Forte de Barclay & Co. de la meilleure qualité, en bouteilles.
Moutarde de Londres, de la meilleure qualité, en bouteilles de demiard.

Un très bel assortiment de Vases creux supérieurement fabriqués, consistant en Jattes (bowls) à laver les mains, Canards, et Pois onnières, Terrines et Poëlons, (Saucepans,) Moulins à Café, &c. DE PLUS.
Cotons à Chemises rayé de Manchester, Schâles d'imitation, Mouchoirs de Bretagne, Couvre-pieds piqués de Martelles et Court-es-pointes de coton Flanelle, Bombazette, Bombazin, Chapeaux, Bas de fil et de laine, importés nouvellement.
BUNBURY & FREER.
11 Août, 1821, Rue St. Paul, No. 121. 27

A Vendre ou à Louer pour une ou plusieurs années.
DEUX Superbes Terres en très bon état—Une est située sur la Rivière l'Assomption, vis-à-vis le Village de l'Assomption et très avantageusement située, de deux arpents de front, sur vingt plus ou moins, avec une Grange neuve et de bonnes Prairies.
L'autre est située dans le haut de l'Assomption Paroisse de La Vatrie, de quatre arpents de large sur vingt de long, avec une Maison et une Grange neuve dessus construites, et où il se trouve de belles et grandes Prairies, le tout dans le meilleur état possible, pour les conditions (qui seront avantageuses,) il faut s'adresser à Madame Veuve Andre Roy propriétaire, au Bourg l'Assomption, ou au Notaire Soussigné en son Étude à Montréal, Rue St. Jacques.
J. M. CADIEUX.
Montréal, 5 Juillet, 1821. 22-xf.

Le Bateau à vapeur de Chambly



LE DE SALABERRY.

LES Propriétaires associés du Bateau à Vapeur, ont la satisfaction d'informer le public que le nouveau Bateau à Vapeur le De Salaberry sera achevé et prêt pour la navigation, VENDREDI, le 3 d'Août prochain, et partira à 10 heures du matin. Ce jour, ou avant ce jour, il sera prêt pour recevoir des passagers ou une cargaison pour Québec. En descendant, il arrêtera aux lieux suivants, savoir: la Pointe-Olivier, Belœil, St. Marc, St. Antoine, St. Ours, Sorel, et Trois-Rivières, pour prendre des passagers ou des effets.
Le prix du passage et du fret sera réglé sur celui des bateaux à vapeur qui naviguent sur le fleuve St. Laurent.
Les effets qu'on voudra mettre à bord du bateau pourront être adressés à W. PLILLIPS, Ecr. à Québec, et à Mr. SAMUEL POTTS, à Chambly, Chambly, 23 Juillet, 1821. -25

A LOUER au Premier Octobre prochain.
UNE partie des biens de la succession de feu Mr. JACQUES BEAUDRY, a la Longue-Pointe, consistant en une Terre de trois arpents de front sur le fleuve, et de cinquante arpents de profondeur, tenant d'un côté aux héritiers majeurs, et de l'autre côté à Mr. C. F. Greece. Cette terre qui est d'un sol excellent et en bon état, n'est qu'à une lieue de la ville; et il y a dessus trois maisons, dont deux pourraient être sous-louées à des messieurs, yant, toutes les dépendances requises, comme terrain, écurie, hangar, glacière, &c. s'adresser au Tuteur,
PIERRE BEAUDRY.
N. B. Une partie de la dite succession est à vendre à des conditions faciles. s'adresser sur les lieux.
18 Août, 1821. -27-

POESIE.

COUPLETS

Chantés chez Madame ***, huit jours après les Rois.

PEUPLES, célébrez les appas
D'une reine aimable et jolie;
Elle ressemble à ce repas
Une cour brillante et polie;
Sans être reine, en tous les tems,
Elle aura mille courtisans.

Dans tous ses traits, l'amour a mis
Les emblèmes de la puissance,
Ce sont les roses et les lis,
Armes de Cythère et de France,
Et couronné ses blonds cheveux
Du bandeau qui couvrait ses yeux.

Le goût préside à ses atours,
Elle est tantôt reine ou bergère,
Elle a pour gardes les amours,
Son étiquette est l'art de plaire;
Son royaume a duré huit jours,
Mais son empire est pour toujours.

Entre le plus joli des cous
Et la taille la plus légère,
Est un trône d'où son époux
Règne sur un double hémisphère.
Le plus heureux des potentats
N'a pas de plus charmans états.

Au grand couvert elle a prié
Les Grâces, les Jeux et Thalie,
Et Terpsichore et l'Amitié;
L'Amour s'est mis de la partie:
Car aux soupers de la beauté
L'Amour vient sans être invité.

M. DE CHOISY.

A MADAME DE LA M***,

Qui, à vingt trois ans, se plaignait de vieillir.

Vous voyez s'enfuir vos vingt ans,
Et votre plainte est inutile:
Avez-vous donc cru que le tems,
A vos lois esclave docile,
Vous obéit comme l'Amour?
Voulez-vous d'une main habile
Couper quatre ailes en un jour?
Belle et malheureuse Glycère,
Je partage votre douleur:
Vous vieillissez, la chose est claire;
Le tems n'est plus où dans Cythère,
De l'Amour on vout crut la sœur,
Et vous passeriez pour sa mère.
Mais consolez-vous; l'Amitié,
Qui chérit les vieux baptisaires,
Veut bien encore avoir pitié
D'un cœur qu'elle n'attendait guère.
Tous ses charmes sont des vertus:
Indulgente, douce et paisible,
Autant que son frère, sensible,
Elle a la l'onne-foi de plus.
Jamais on ne la vit friponne:
Livrez lui votre cœur; un jour
L'Amitié si juste et si bonne,
Qui ne prend le bien de personne,
Le rendra sans doute à l'Amour.

M. DE CHOISY.

DIALOGUES DES VIVANS ET DES MORTS,

(Sur la frontière des deux mondes.)

MIRABEAU, M. DE SERRE.

La nouvelle des tristes débats qui agitent en ce moment la France était parvenue à M. de Serre, et avait détruit les premiers effets de cette salutaire influence que le doux climat de Nice exerce sur les santés délicates; la fièvre et l'insomnie étaient revenues prolonger ses veilles, et livrer aux longues et pénibles méditations les heures nocturnes qu'elles ravissaient au sommeil. Comment (s'écriait-il en jetant alternativement les yeux sur deux brochures dont l'une était couverte en blanc et l'autre en bleu), comment finira cette lutte entre la liberté et le pouvoir absolu? entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux? Qui doit l'emporter du droit ou de la force? qui doit succomber des oligarchies ou des peuples?
—Les peuples sont immortels, leur durée n'a de terme que celui du monde, répondit d'une voix àpre et fortement accentuée, un homme dont la présence inattendue était faite pour inspirer l'étonnement et la crainte. Sous un front large et saillant, où se développaient tous les signes du courage et des vastes pensées, s'enfonçaient deux yeux étincelants du feu du génie; sa taille épaisse et sa large poitrine n'étaient cependant pas en proportion avec sa tête énorme, que grossissait encore le luxe de sa chevelure. L'espèce de sourire qui errait sur ses lèvres annonçait moins encore le dédain et la fierté que le sentiment intime d'une supériorité incontestable.

M. de Serre reconnut Mirabeau.

MIRABEAU. J'ai pénétré dans votre pensée, je connais vos doutes, et je puis les éclaircir... Vous vous taisez... j'entends aussi votre silence... Peu d'hommes dans la vie privée ont donné plus de prétextes à la calomnie, plus de pâture à la médisance; mais quel homme public, quel écrivain, peut s'honorer de sentiments plus courageux, de vœux plus désintéressés, d'une âme plus grande, et d'un caractère plus inflexible?
M. DE SERRE. On doit du moins la vérité aux morts; je vous l'avouerai donc. M. de Mirabeau, c'est bien moins le libertain de qualité que le tribun factieux dont la visite en ce moment m'épouvante.
MIRABEAU. L'éloquent défenseur de la liberté de la presse aurait-il adopté sans examen les calomnies de quelques hommes intéressés qui ne me pardonnent pas d'avoir détrôné les abus dont ils vivaient?
M. DE SERRE. Les abus seuls ont-ils été détrônés? et le cièpe funèbre qui couvre en ce moment la France ne vous rappelle-t-il pas la journée fatale?

MIRABEAU. Je n'existais déjà plus, mais j'avais protesté d'avance contre un attentat dont la source semblait de voir jaillir du choc des moyens extrêmes qui employaient deux factions ennemies.

M. DE SERRE. Je me rappelle en effet les derniers mots que vous prononçâtes à la tribune : " Je combattrai les factieux de quelque côté qu'ils soient. "

MIRABEAU. Mes amis ne comprit pas ma pensée toute entière, et mes ennemis feignirent de l'entendre dans un sens qui leur était favorable; au lieu de continuer à soutenir les droits du peuple, je fis la faute de disputer la popularité à ceux qui cherchaient à me la ravir, et si la mort ne m'eût surpris dans cette fautive route je ne sais où elle m'aurait conduit.

M. DE SERRE. Elle vous eu infailliblement ramené vers l'autorité légitime.

MIRABEAU. Je ne la méconnus jamais...

M. DE SERRE. Pas même, lorsque vous adressâtes à M. de Brézé ces paroles audacieuses qui ont étonné toutes les puissances de la révolution.

MIRABEAU. Que trouvez-vous de reprochable dans ces mots qu'on a tant de fois répétés, et qui peut être méritaient cet honneur? Les députés dont je me rendis l'organe étaient les élus et les mandataires de la nation; ils faisaient partie des états-généraux, et dans le système même du gouvernement qui les avait convoqués nul pouvoir n'était au-dessus du leur.

M. DE SERRE. Vous ne prétendez pas, sans doute, fonder sur de pareils principes, votre respect pour la suprême autorité?

MIRABEAU. Le respect lui-même résiste à l'oppression, et je ne m'en écarterais pas alors que je repoussais, avec toute la véhémence de mon âme, l'insulte faite à la représentation nationale qui est aussi une majesté.

M. DE SERRE. Le principe est jugé par ses conséquences. Le serment du 23 Juin n'a-t-il pas produit les fatales journées des 5 et 6 Octobre?

MIRABEAU. Non certes, et vous avez trop d'esprit, trop de bonne foi, pour le penser: ce sont les crimes, hommes à privilèges, ce sont les menaces de la noblesse, c'est l'espoir trop hautement annoncé par elle de ressaisir ses usurpations qu'elle appellait ses droits, de partager de nouveau la nation en deux peuples, les oppresseurs et les opprimés; c'est l'aspect d'une soldatesque menaçante autour de la capitale, qui provoquèrent l'insurrection dont vous vous pantez: je ne nierai point que l'enthousiasme de la liberté n'ait eu part à ces désordres; car si le despotisme à ses violences, si l'aristocratie à ses fureurs, le patriotisme à ses excès.

M. DE SERRE. Et l'ambition, ses ténébreux mystères... Mais sur ce point l'assemblée vous a justifié: peut-être aussi jugera-t-elle que son premier orateur n'avait joué dans cette scène que le second rôle.

MIRABEAU. Une telle pensée eût été à la fois une calomnie et une absurdité; des hommes tels que moi ne sont les seconds de personne; ils peuvent se vouer à la mort pour fonder la liberté d'un grand peuple, mais non pour satisfaire une ambition subalterne; la mienne était fière et désintéressée; je suis mort pauvre, et mes funérailles ont été faites aux frais de l'état.

M. DE SERRE. En parlant à un autre, vous eussiez dit de la république; car dès lors la monarchie n'existait plus; vous en aviez emporté avec vous les lambeaux.

MIRABEAU. On m'a fait dire cette orgueilleuse sottise; je suis fâché de vous l'entendre répéter: au moment où je cessai de vivre, la vieille monarchie de Louis XIV avait subi de grands changements; mais toutes les colonnes de l'ancien édifice étaient debout; nous avions religieusement conservé tout ce qu'il y avait de légitime et d'équitable.

M. DE SERRE. Vous avez doté la royauté de la robe de Nessus, en dépouillant la couronne de ses plus précieuses prérogatives. Ce n'était plus le prince qui nommait les magistrats.

MIRABEAU. L'influence directe des gouvernements sur le pouvoir judiciaire, est l'attribut du despotisme.

M. DE SERRE. Aussi l'avons-nous soustrait à cette influence par l'institution du jury.

MIRABEAU. Vous savez mieux qu'un autre que des jurés choisis par le pouvoir ne sont et ne peuvent être que des commissaires.

M. DE SERRE. Voulez-vous livrer la justice aux erreurs du sort?

MIRABEAU. Je les crains moins que les passions des hommes.

M. DE SERRE. L'inconvénient du choix des jurés est compensé par l'immovibilité des juges.

MIRABEAU. Un vivant et un mort n'ont point d'intérêt de se tromper; c'est de bonne foi que nous causons ensemble; attachons donc aux mots leur véritable signification; pensez-vous qu'on puisse qualifier d'immovible un juge qui peut passer d'un tribunal inférieur à un tribunal supérieur; qui de simple juge à cinq mille francs de traitement, peut devenir procureur du roi avec dix mille, et de procureur du roi président d'une cour royale? Partout où un homme se trouve placé entre la crainte et l'espérance, il y a de nécessité mouvement, inquiétude et oscillation dans sa conduite.

M. DE SERRE. M. de Mirabeau, laissez-nous profiter d'une trop funeste expérience; le premier intérêt de la société est que le pouvoir soit fort et qu'on le craigne.

MIRABEAU. Qu'il soit juste, Monsieur, et qu'on l'aime, il sera toujours assez fort; la crainte exclut l'amour, et de tous les régnes, le plus court est celui de la peur.

M. DE SERRE. Comme de toutes les tyrannies la plus intolérable est celle de la multitude.

MIRABEAU. Malheur au peuple réduit à opter entre le despotisme et l'anarchie! L'un et l'autre supposent l'absence de tout gouvernement.

M. DE SERRE. Nous avons passé par ces deux états, et nous nous reposons maintenant sous l'abri d'une charte constitutionnelle, où le prince et le peuple trouvent une mutuelle garantie.

MIRABEAU. Grâce à trois lois funestes, dont l'une est, dit-on, votre ouvrage, l'existence politique de la France est de nouveau compromise, et l'indépendance de la tribune est tout ce qui vous reste de cette liberté acquise au prix de tant de combats, d'efforts et de sacrifices.

(La fin au Numéro prochain.)

NAPOLÉON.

De la Constitutionnel de Paris, du 11 juillet.

La mort d'un homme qui a exercé une grande influence sur la destinée du peuple, est un événement qui donne lieu à de nombreux souvenirs, et peut fournir matière à d'importantes réflexions. Peu de conquérants ont eu une renommée aussi étendue que Napoléon Bonaparte. Le bruit de son nom a rempli toute l'Europe et a été entendu aux extrémités de l'Asie. Placé par la force des événements à la tête d'une grande nation fatiguée d'une longue anarchie,

héritier d'une révolution qui avait excité toutes les bonnes et les mauvaises passions, il fut élevé autant par l'énergie de ses propres volontés que par la faiblesse des partis à la puissance suprême, mit la France dans un état de guerre permanent, substitua l'illusion de la gloire aux bienfaits réels de la liberté, et s'identifiant avec l'indépendance nationale, tira de l'appéhension du joug étranger le principal instrument d'une autorité sans bornes.

Napoléon avait une confiance entière dans la fortune. Il était persuadé qu'une fatalité insurmontable gouvernait sa destinée. Cette erreur a été commune à plusieurs personnages éminents; et presque tous ceux qui y ont participé, ont éprouvé, après les succès les plus signalés les plus grands revers. Ils ne s'attachaient pas assez de champ aux conseils de la sagesse; les fruits de cinquante victoires furent perdus peut-être en une seule journée malheureuse. Pultowa et Waterloo en sont des exemples mémorables. Nous pouvons parler librement: car il s'est écoulé un espace de temps depuis qu'il n'est plus lié à toutes les questions qui s'agitent parmi nous. Il n'était plus intéressé à des conquêtes militaires, mais à l'établissement de la liberté la plus glorieuse conquête de la civilisation. Napoléon fit nécessairement une impression forte sur l'esprit et l'imagination des hommes. Un soldat qui par sa seule force de son génie, s'éleva au-dessus de ses contemporains, qui donna la tranquillité à une société troublée, qui dicta des lois aux souverains, parut dans le monde un personnage étonnant et la terre se tint devant lui.

Physicien, qui est un juge impartial, avouera que Napoléon a rendu des services singuliers à l'ordre social. La promulgation de ces codes par lesquels nous sommes gouvernés jusqu'à ce jour, malgré le grand nombre d'imperfections du code pénal, est un bienfait qui ne sera pas perdu pour les générations futures; une partie de l'Europe en est déjà en possession.

Nous ne parlerons pas de cette étonnante gloire militaire qui est admise sans contestation; les améliorations dans l'administration intérieure, les ouvrages publics; l'arrangement des finances, offrent des titres plus durables à l'admiration et au respect. Enfin Bonaparte est mort, la vérité doit s'asseoir sur sa tombe; et ne craignons pas de dire que le prisonnier de Ste. Hélène sera compté parmi les grands hommes.

Anecdotes de Napoléon.

En 1777, Bonaparte fut admis, par la protection du maréchal de Ségur, à l'école militaire de Brienne en Champagne; où à mesure que son caractère se développa, il attira l'attention de tous ses professeurs. Il ne forma d'amitié intime avec aucun de ses condisciples et on le vit toujours s'éloigner de leurs jeux et de leurs amusements puérils; s'il se montra parmi eux, c'était tout pour les reprendre de ce qu'ils négligeaient leurs études.

Tandis qu'il était à l'école, Bonaparte forma le dessein de donner la liberté à la Corse. Il cultivait avec ordre toutes les sciences, et montrait beaucoup de goût pour l'étude de l'histoire. Il était réservé, ferme dans ses opinions, même avec ses maîtres, et dans ses relations avec ses condisciples, il montrait en toute occasion sa passion pour la guerre et les conquêtes. Il employait ses heures de récréation à cultiver cette partie du terrain assigné aux écoliers pour leur usage. Après avoir forcé deux de ses condisciples à lui céder leurs portions, son premier soin fut de fortifier par une palissade ce petit domaine, qu'il rebâta par droit de conquête. Au bout de deux ans les arbres et les arbustes qu'il y avait plantés, donnèrent à son terrain l'apparence d'un hermitage; la défaite et la disgrâce étaient réservées aux envieux, aux malins et aux espions qui osaient en nombre, attaquer et troubler sa retraite; à la chose arrivait souvent, et il sortait toujours victorieux. Quelquefois, ils faisoient à son tour de sa cellule pour diriger leurs petites opérations militaires, et en hiver il prenait plaisir à leur apprendre à clever des redoutes, des bastions des fortifications dans la neige et la glace, avec une intelligence qui étonnait des officiers expérimentés. Il reçut dans ses jeux de l'adlescence les premières leçons de la victoire.

En Décembre 1793, Napoléon fut élevé au commandement de l'artillerie au siège de Toulon, où il se distingua dans chaque affaire particulière, contribuant grandement par sa valeur et la manière avantageuse dont il plaça l'artillerie, à la défaite et à la retraite des Anglais. Il était ordinaire alors d'envoyer auprès de l'armée deux ou trois représentants du peuple qui y exerçaient en plusieurs cas, une autorité illimitée. La haute considération dont ils jouissaient les faisoient craindre de tout le monde, excepté de Bonaparte. Un de ces commissaires à Toulon, lui recommanda de changer la direction d'une de ses batteries. " Citoyen, dit le jeune héros, faites vos affaires, comme représentant, et ne vous mêlez pas des miennes; cette batterie est parfaitement bien dirigée; et elle restera la tant que je le jugerai nécessaire. Je me fais responsable du succès." Ce fut à ce siège que sa réputation colossale commença.

Napoléon ne négligea pas l'instruction; au contraire, il y porta plus de soin que pas un autre. Il rétablit les institutions qui existaient en France avant la révolution pour l'éducation de la jeunesse; et forma même de nouveaux établissements. C'est à lui que nous devons l'école normale, où des professeurs se forment, et les jeunes gens qui apprenaient à cette école étaient exempts de la conscription. Il rétablit l'université, et les Académies existantes; mais sous son règne, elles étaient beaucoup mieux dirigées qu'elles ne le sont maintenant. Les professeurs des Lycées étaient tous des hommes de mérite; les jeunes gens qui laissaient les écoles publiques étaient des citoyens, au lieu que le gouvernement ne sembla voir maintenant à ceux que de faire des dévots. La plupart des personnes à la tête de l'éducation sont des ecclésiastiques; sous Napoléon c'étaient des laïques. L'empereur connaissait quelle espèce d'éducation on recevait du clergé. Les ultra de France disent que Bonaparte donnait trop d'éducation; ils regardent l'éducation comme un mal. On parle de l'ambition de Bonaparte; je ne dirai que deux mots sur ce sujet: la dette nationale d'Angleterre prouve suffisamment que les guerres d'Autriche, de Russie et de Prusse ne furent pas entreprises par l'ambition de l'Empereur, mais excitées par l'or de l'Angleterre. L'état de la trésorerie Anglaise est une preuve évidente de la vérité que j'avance.

Le morceau suivant est transcrit du *Traveller*. Le *Traveller* dit qu'il est copié d'un journal Français, et ajoute: " C'est un tour du prétre, ou un des événements les plus extraordinaires arrivés depuis plusieurs siècles." LONDRES, le 28 Juillet.

UN MIRACLE.

Nous transcrivons l'article suivant d'un journal français intitulé, *Le Journal de la Préfecture du Nord*.

" La princesse Matilde, fille de l'infortunée princesse de Schwarzenberg, qui en 1811; périt victime de l'amour-miracle, à sa fin qui se déclara dans une salle de danse à Paris, fut à l'âge de douze ans atteinte d'une fièvre violente qui mina tellement son tempérament qu'il ne lui fut pas possible de marcher avant qu'elle eût atteint l'âge de cinq ans. Elle était avec beaucoup de difficulté qu'elle ne pouvait faire. Quelques temps après elle fut atteinte d'un abcès à l'aîne gauche. Depuis l'âge de neuf ans elle ne pouvait plus marcher; elle était portée par les personnes de sa suite. Elle fut conduite à Nice, en Italie; les plus habiles médecins de Paris et de Vienne furent consultés, et ils convinrent tous que sa maladie était incurable. M. Dufour lui donna ses soins pendant trois ans, et déclara qu'il pensait que la princesse Matilde mourrait avant qu'elle ne pût jamais marcher. Depuis deux ans, ses parents l'avaient placée chez un médecin de Wurzburg. Ce n'était pas dans l'idée de la guérir, mais dans l'espérance qu'il pourrait inventer quelque instrument au moyen duquel elle pourrait au moins se mouvoir. Ainsi lorsque toute espérance de la voir guérir s'était évanouie, on reçut la lettre suivante écrite par son gouvernement qui a été témoin des faits qu'elle rapporte.

" Je vais vous apprendre la guérison miraculeuse de la princesse Matilde. Ce n'est par un médecin, mais Dieu seul qui par l'entremise d'un homme religieux, a opéré ce miracle. Hier matin, nous reçûmes bien inopinément une visite du Prince Alexandre de Hohenloo qui est prêtre; il demanda à Matilde si elle croyait que Dieu pouvait la guérir? Sur sa réponse, il fit venir auprès d'elle un paysan qui était dans le voisinage; le dernier fit quelques questions à Matilde concernant sa maladie, et l'assura que si elle croyait fermement que Dieu pouvait la mettre en état de marcher, elle serait guérie; à l'instant. Elle répondit qu'elle était convaincue que Dieu pouvait la guérir. Sur cela l'homme commença à prier en langue allemande, le prince et moi-même étant présents. Lorsqu'il eut fini sa prière il dit à Matilde, Si vous croyez, lèvez-vous et marchez, vous êtes guérie. Matilde sans hésiter, sortit de son lit, fit le tour de sa chambre, et rendit grâce à Dieu de cet acte signalé de miséricorde. Depuis l'instant de sa guérison les gens de la ville sont venus en foule pour la voir. Cet événement a produit une grande sensation. Ce matin nous avons été ensemble à la chapelle. Matilde a descendu l'escalier seulement en me donnant la main. Elle est entrée dans la chapelle sans la moindre assistance. Il y avait plusieurs personnes d'assemblées pour la voir. Nous avons eu un grand dîner; après lequel elle a marché longtemps dans le jardin. Nous ne faisons rien ici que pleurer de joie.

(Signé) " NANY KEMPER, " " WURZBOURG, le 21 Juin, 1821."

(Nous ne voyons dans le fait ci-dessus d'autre miracle que celui de l'imagination; le paysan du Prince de Hohenloo n'était pas probablement plus thaumaturge qu'il n'était sorcier; mais son altesse s'est habilement servi de lui pour guérir la petite princesse, qui ne marchait pas apparemment que parce qu'elle imaginait qu'elle ne pouvait pas marcher, comme ce qui est dit dans la lettre et dans le morceau qui la précède, autorise à le penser.)

L'Esprit in Arctique.
Le transport *Neutilus* qui accompagnait les vaisseaux de découverte avec des provisions, est arrivé à la hauteur de Berwick, ayant laissé le *Fury* et le *Hecla*, vis-à-vis de l'île de la Resolution, le 1er juillet; tout allant bien, et les gens pleins d'espoir. Ayant reçu à leurs bord les effets et provisions dont le *Neutilus* était chargé, le *Fury* et le *Hecla*, allaient gagner l'île de Southampton, dans la poursuite de leur voyage de découverte. Le de la Resolution où il se sont arrêtés pour prendre la cargaison du *Neutilus*, est à l'entrée du Détroit d'Hudson, par lequel ils s'avançaient.

Extrait d'une lettre datée du navire *le Fury*, dans le Détroit d'Hudson, le 20 Juin 1821.

Nous avons eu un très beau passage jusqu'à cette partie du monde, et par conséquent j'ai peu de nouvelles à vous conter. Nous avons atteint la glace, il y en avait huit jours, et depuis ce temps nous avons fait deux tentatives pour débarrasser le *Neutilus* de ses gonds; car ce transport n'ayant pas été mis en état de résister à la glace, nous avons été obligés de nous arrêter.

Il y a beaucoup de glace autour de nous, mais elle n'est pas assez forte pour nous empêcher d'avancer. Nous avons reconnu, il y a une semaine une île appelée l'île de la Resolution, et où nous pensions voir des Sauvages; mais il y avait tant de glace entre les vaisseaux et la terre, que notre attention ne se réalisa pas. Il m'est à peine possible de vous donner une idée de notre route proposée sans une carte, et cela pour deux raisons; la première, c'est que les cartes en usage sont si inexactes qu'il est à peu près inutile de s'en servir, et la seconde c'est que notre route dépendra en grande partie de l'état de la glace; cependant, si vous pouvez mettre la main sur une bonne carte, voici notre course probable: Des Orkneys nous gagnerons le Cap Farewell qui est l'extrémité méridionale du Groenland, à la 50e. degré de latitude; de là nous entrerons dans le Détroit d'Hudson, entre le Cap Chidley et l'île de la Resolution, qui est à l'ouest du Cap Farewell, et c'est là que nous sommes présentement. Dieu nous verra proposer de singler au nord-ouest, (si le vent et la glace le permettent) et de gagner vers le nord par quelques unes des entrées au nord de la Baie d'Hudson; de là au nord à la mer vue par Herne, près de la rivière *Coppermine*, où nous livrerons probablement; de là à la mer vue par McKenzie, de la Baie de Behring, puis au tour du Cap Horn, puis en Angleterre."

Extrait d'une autre lettre datée du navire *le Fury* dans le Détroit de Davis, le 20 Juin.

Nous rencontrâmes la glace, le 18, à environ 40 milles du Détroit d'Hudson. Depuis lors nous avons été occupés à décharger le transport, opération qui a été beaucoup retardée par les vents violents et les épais bruyants. Nous entrâmes sur le champ dans la glace pour continuer notre voyage; le peu d'épaisseur qu'elle a ne parait pas devoir offrir beaucoup de résistance, et nous pensons arriver à l'extrémité nord-est de l'île de Southampton le 1er Août. Vers ces quartiers notre connaissance géographique est très confuse, il est très probable que nous trouverons la vraie côte de l'Amérique continentale, qui nous conduira, nous l'espérons, dans l'océan pacifique. Mais les obstacles qui s'opposent à une heureuse navigation sur cette côte, sont trop nombreux et trop vains pour qu'on espère le succès avec une confiance sans bornes. Tout le monde espère pourtant, et si nos vaisseaux tiennent bon, je ne désespère pas de dater du Kamtschatka la première lettre que j'aurai le plaisir de vous écrire."

AFFAIRES DU BRÉSIL.
De l'*Aurore* de Brazil, de Bahia du 22 Juin.

Nous avons reçu des nouvelles authentiques relativement aux tentatives infernales du Comte Dos Arcos, qui est tombé tout à coup de la hauteur de son orgueilleuse élévation. Le Comte s'était montré depuis quelque temps l'ennemi de la constitution, dans la vue de gagner les bonnes grâces du prince royal. Par la révolution du 26 Février, Thomas Antonio tomba, et le roi ayant juré fidélité à la constitution, se retira à Lisbonne. Ce comte fut nommé premier ministre en dépit des vœux du peuple qui ne l'aimait pas. Aussitôt qu'il vit le roi hors du port, avec tous ceux qui étaient contre lui, il commença à trahir son pays et le prince par ses intrigues. Il chercha des partisans, et conjointement avec eux, il essaya de séparer le Brésil du Portugal, et d'y établir un gouvernement de son choix. Il corrompit quelques uns des officiers du bataillon des chasseurs, il prit ceux dont il était sûr, envoya les autres à Lisbonne, et par là commit le crime de haute trahison, cherchant à gagner les électeurs et le peuple qui étaient sur la place du commerce, à l'endroit appelé *Madrugada de Patoca*. Il y alla pour se déclarer chef, et pour prendre dans ses mains les rênes du gouvernement.

Après cette tragédie infernale, le comte fut plein de joie, comme Neron à la vue de l'embarquement de Rome; et bien qu'il lui fut nécessaire de dépêcher quelques amis, comme par exemple, un célèbre baron du comte *Sargada Turgine*, possesseur d'un grand revenu et inno-cent de tout ce que la colonie avait inventé contre lui, on croit avec quelque fondement, qu'il avait entretenu une correspondance avec *Pernambuco*, et qu'il voulait gagner du temps pour s'attacher Bahia, en fondant son despotisme sur la destruction et la ruine de cette ville.

Cependant le bon peuple de Rio attendit le moment d'arrêter dans sa folle carrière. Le bataillon honteux de l'armée s'engagea à la quelle il l'avait porté, espéra que quel que événement favorable lui donnerait occasion de sauver les prisonniers que le comte voulait sacrifier, et de le montrer sous son vrai jour.

Tout cela se réalisa le 5 Juin—Le prince connaissait les sentiments des troupes et du peuple. Les prisonniers furent mis en

liberté à la grande joie de tout le monde, et le comte périt honteusement la foite.

Le Comte Dos Arcos en arrivant ici eut l'impudence de demander la permission de débarquer pour embrasser ses amis. Son excellence le gouverneur lui fit dire qu'il courrait le risque d'être insulté par le peuple, et ordonna que le vaisseau fût voilé. Il passa la nuit à bord, attendant le reflux. Quelques individus se rendirent en un lieu où ils pensaient qu'il débarquerait afin de le mettre à mort pour se venger. Le portrait du comte qui était dans la salle de la Place Commerciale fut mis en pièces avec indignation aussitôt que les projets furent connus: un peuple enflammé de la cause de la liberté constitutionnelle ne put voir sans indignation l'effigie d'un ingrat qui avait mérité la ruine d'une ville, la constitution n'a été jurée une seconde fois, de nouveaux ministres ont été nommés, et tout est tranquille.

PERTE DU PAQUEBOT MOIRA.

(Extraits de lettres de personnes qui se sont vuées)

LIVERPOOL, le 10 Août.

M. F. ayant été à bord du paquebot *Lord Moira* naufragé dans la nuit du 8, il s'est assuré que le nombre des personnes qui ont péri est de quatrevingt-onze sur quatrevingt-dix. Plusieurs messieurs de la plus haute distinction, ont péri devant ses yeux, ainsi que toutes les dames qu'il y avait dans le vaisseau, à l'exception d'une seule. Cette terrible catastrophe est moins due à la sévérité du temps qu'à la négligence de la capitaine et de l'équipage. Mr. F. connaissait le capitaine depuis plusieurs années; c'était un fort honnête homme et un homme sobre. Mais malheureusement sa femme était accouchée ce jour-là, et il s'en suivit de manière à ne pouvoir conduire son vaisseau sûrement.

Mr. F. fut un de ceux qui s'échappèrent les derniers comme par miracle. Plusieurs messieurs se sont noyés en s'élançant inutilement de sauver les femmes et les enfants qu'ils avaient sur le vaisseau. Il y a une circonstance dont il regrette sincèrement d'avoir été témoin. Une chaise avait été hâchée, et elle s'approcha du vaisseau; une belle femme qui tenait dans ses bras deux petits enfants presque mourant s'attachait à leur mère pour se soustraire à la mort, et la pauvre femme lutta contre les flots, et demandant au ciel leur salut, se noya; un jeune monsieur, et sa dame, meurt depuis quinze jours flottant, se tenant embrassés comme s'ils eussent été résolus de mourir ensemble. Les messieurs survivants obtinrent leur propre danger; la situation des personnes qui se noyaient parut seule les occuper; mais les gens de la chaloupe ne voulurent pas leur porter secours, et périrent tous. La perte des effets est considérable, Mr. F. occupait personnellement plusieurs messieurs et dames très respectables qui ont péri.

TURQUIE.

Cromstadt (Transylvanie) le 15 Juillet. Une grande calamité, qui après mille autres désastres, est tombée sur Bannate, m'a donné le loisir de m'échapper de cette misérable ville. Cette calamité était un terrible tremblement de terre accompagné d'un des plus violents ouragans qu'on ait jamais éprouvés dans le pays. Environ 400 maisons ont été renversées; une grande partie des habitans ont été écrasés sous les ruines. Une tempête de grêle aussi grosse que des noix qui est venue ensuite, a détruit une partie des arbres qui jusqu'au jour d'aujourd'hui avaient été épargnés, ainsi que quelques paysans qui étoient dans les champs, et presque toute la moisson. Les soldats turcs ont été très effrayés par cette catastrophe. " C'est à l'instigation de l'Ypsilanti, que nous cherchons sur la terre, est morte à ciel pour nous combattre de la. " Les plaines de la Valaque, où j'ai passé depuis Bucharest jusqu'aux frontières, ont été si belles et si fertiles n'offrent qu'une scène de désolation. Les cadavres qui les couvrent partent infectent l'atmosphère; on n'entend plus que les hurlements plaintifs dont les chiens errants et la recherche des matières qu'ils ont pris remplissent les bois et les campagnes. On ne voit plus de maisons, ni villes, ni villages. Les barbares dans leur rage ont détruit jusqu'aux arbres fruitiers. Plus de 20,000 âmes ont été traînées en esclavage au delà du Danube. Les hommes et les femmes avancés en âge ont été massacrés sans pitié, et les enfants, qui doivent être élevés dans la mahometisme. Les couvents et les églises ont été partout rasés. Des monastères de filles, les plus vieilles ont été passées au fil de l'épée, et les plus jeunes réduites en esclavage. Les troupes valaques qui ont si honteusement trahi l'intérêt de leur pays dans le combat, ainsi que leurs frères d'armes de la Grèce, venaient trop tard leur erreur et se ralliaient avec les Grecs autour de Jorlaki, Grec de Thessalie, et ci-devant chef de la milice de ce pays. Le despoir a ranimé leur courage, et ils ont remporté plusieurs avantages partiels sur les turcs qui ont recouverts en différents endroits, après en avoir tués plus de 10000."

Les dernières lettres reçues de Constantinople à Vienne, disent que la guerre avec la Russie est regardée comme décidée. La Porte a donné ordre à 40,000 Janissaires, et à toutes les troupes arrivées d'Asie à Constantinople, de se rendre sur les bords du Danube.

Les Turcs se concentrent dans les environs de Bucharest; ils ont commis des cruautés horribles dans la Valaque, coupant le nez et les oreilles aux habitants.

On dit que l'Autriche a reçu la notification officielle de la déclaration de la guerre entre la Russie et la Turquie.

On affirme que la Porte a reçu de l'Angleterre, des assurances encourageantes en cas de guerre.

On a reçu nouvelle que la Porte allait fermer ses défilés, les Dardanelles.

On affirme que l'empereur Alexandre a laissé sa capitale pour se rendre à l'armée de Volhynie. On assure que la Porte n'a pas seulement refusé de donner la satisfaction demandée par le cabinet de Petersbourg, mais qu'elle exige que tous les Grecs qui sont entrés sur les territoires russes lui soient livrés. On dit que le grand seigneur se mettra à la tête de son armée. On a parlé de déployer solennellement le drapeau du Prophète, pour appeler tous les musulmans à la défense du croissant.

On rapporte d'après des lettres mercantiles, que l'archevêque russe à Constantinople a été la victime de la fureur des Turcs.

Lors Exmouth a reçu ordre de se tenir prêt pour un service actif.

La force des Turcs dans la Moldavie se monte à 80,000 hommes et 100 pièces de canon. Ils peuvent porter cette armée à 150,000 hommes. L'armée Russe dans le voisinage se monte à 155,000. Jussuf Pachà a annoncé le dessein de passer le Pruth et d'attaquer Choczim, forteresse de la Moldavie russe qui a une forte garnison.

La flotte envoyée dans l'Archipel par les états de la Barbare a éprouvé un échec: quelques uns de leurs vaisseaux ont été pris par l'écadre grecque.

PARIS, le 14 Août.

Extrait d'une lettre particulière d'Hermstadt. Si l'on en juge par le mouvement extraordinaire des troupes, et le transport non interrompu de matériaux de toutes sortes, et commencement des hostilités ne peut pas être bien éloigné. Mes premières lettres vous annonçeront probablement l'arrivée de l'Empereur Alexandre au quartier général de l'armée de la Pruth. On nous assure qu'il est attendu de jour en jour, et qu'après avoir passé son armée en revue, il s'en ira vers la Pologne. Après avoir passé en revue l'armée de Pologne, avec la force effective est, à ce qu'on dit, de 120,000 hommes, la force effective est, à ce qu'on dit, de 120,000 hommes, la force effective est, à ce qu'on dit, de 120,000 hommes. On pense que le nombre des troupes russes complètement équipées est de 300,000 hommes. L'annat-garde seule est de 80,000. On dit que le général Sacken a reçu ordre de se rendre aux frontières de l'Autriche pour prendre le commandement des armées.

NAPLES.

PARIS, le 15 Août.

Les lettres d'Italie continuent à parler des mesures rigoureuses auxquelles on continue d'avoir recours à Naples, de la part des quatre membres du Parlement, Borrelli, Borrelli, Borrelli, et Patrinelli, qui ont été envoyés en Autriche avec des compagnes d'une escorte, on parle du banissement de plusieurs généraux. Des troupes Autrichiennes destinées à compléter l'armée d'occupation, qui doit être forte de 40,000 hommes, arrivent à Naples à différentes époques.

Le général Pepe, qui commandait l'armée révolutionnaire de Naples, est arrivé de Lisbonne à Falerone.

DEUIL POUR BONAPARTE.

Voici la manière dont le décès de Napoléon, et le deuil pour sa mort, ont été annoncés sous la sanction de sa veuve Marie Louise.

TERRE FERME.

Une lettre de St. Thomas du 25 Août, adressée à l'éditeur de la Gazette de Philadelphie, dit qu'on avait reçu des nouvelles de Porto Cabello du 12.

FLORIDE.

Extrait d'une lettre de Pensacola du 25 Juillet.

Dans ma dernière, je vous informai du changement de pavillon. Pensacola est maintenant une ville Américaine, et elle commence à en prendre l'air.

L'administration de la justice a été trouvée dans un état encore plus défectueux. L'alcade n'était pas légitime, et il n'y avait point d'officier pour exécuter ses jugements.

L'ordonnance dont il a été fait mention en vue l'établissement de tribunaux de comtes, qui seront composés de justices de paix, ayant une juridiction limitée.

Effets des Lois de Navigation combinées avec les Lois concernant le Bled sur le Canada.

Le prix du froment à New-York est une donnée avec laquelle on peut déterminer les effets résultants de ces lois au Canada.

Le prix du bois de feu de froment du nord à New-York, le 10 de ce mois, était de 5 schellins 6 deniers monnaie de cette Province.

A la même époque, on offrait, dans le district de Montréal, du froment à-peu-près de la même qualité à 2s. 6d.

En supposant donc que Québec fut exempt, comme New-York des restrictions imposées par les lois de navigation, et que les frais du transport d'un minot de froment du district de Montréal à Québec, et l'exportation dans le fret de Québec à l'étranger, avec la différence qu'il pourrait y avoir dans la qualité du froment, équivalissent ensemble à 1s. par minot, ce qui assurément n'est pas trop peu.

La quantité moyenne de froment exportée du Canada pendant les quinze années dernières, ne se monte pas à 300,000 minots par année, mais l'excédant moyen de ce grain, sur la quantité nécessaire à la consommation du pays, s'est élevée l'année dernière et cette année probablement à 500,000 minots par an, ou 1,000,000 pour les deux années ensemble.

De là il résulte une perte actuelle au Canada, par l'opération combinée des lois de navigation et des lois concernant le bled, dans le seul article du froment, de cinquante mille livres, équivalant à une taxe de deux cent mille piastres.

Mais cette taxe est plus préjudiciable à la colonie, dans ses effets, que ne le sont ordinairement les taxes, en regard à leur montant. C'est une taxe sur la production, qu'elle tend à anéantir; une taxe qui détruit la valeur de toutes les propriétés réelles, et qui prive le pays de la plus grande sûreté contre la dette absolue, qui est la pratique d'élever pour l'exportation une quantité considérable de bled en sus de la quantité nécessaire à la consommation.

En exposant les effets de ces lois sur le Canada, nous n'avons parlé que du froment, pour la facilité des calculs; mais leurs effets s'étendent également à tous les autres grains, et le mal est encore plus vaste. Si ce mal continuait, il ne pourrait manquer de ruiner à la fin presque tous les habitants de la colonie. Mais il est impossible qu'il continue, car cela n'a jamais pu être l'intention du gouvernement britannique.

Québec, 20 septembre 1821.

LE SPECTATEUR CANADIEN.

MONTREAL: SAMEDI, 29 SEPTEMBRE, 1821.

Les dernières nouvelles d'Europe semblent rendre plus grande la probabilité d'une guerre prochaine entre la Russie et la Turquie. Quoique le nombre des troupes qui se rendent sur les frontières de la Turquie, soit probablement

fort exagéré, il est encore trop grand pour laisser croire que la Russie n'a en vue que la protection de ses frontières. Il serait bien à désirer qu'on vit fin d'une manière ou d'autre aux horribles barbaries que les Turcs ne cessent de commettre contre les Grecs, et les autres chrétiens de leur empire.

Nos lecteurs verront, et plusieurs avec plaisir sans doute, par un avertissement ci-dessous, que M. Cristiani se propose de donner Jeudi prochain, ce qu'il appelle une Soirée Musicale.

On nous dit que c'est à la demande de plusieurs personnes respectables de cette ville. Nous sommes extrêmement aises de voir qu'il y ait parmi nous un plus grand nombre de véritables appréciateurs du mérite et des talents qu'on ne le pense peut-être généralement.

Le vendredi dernier au soir, le Signor Cristiani, Italien célèbre, qui a composé plusieurs morceaux de musique, et qui joue sur le piano avec une grande habileté et beaucoup de goût, a donné un concert à la Taverne de l'Aigle.

"He who has a soul to feel, And melt at music's softest lays, The tear drop o'er his eye will steal, As sweetly Cristiani plays: And when he least expects it near, A tone of contrast calls the smile, (E'en as still lingers there the tear.) To beam around his lip the while; And then a sad inspiring strain, Will bear his mind, on grandeur's wing, E'en while the smile and tear remain, To drink at music's purest spring. Still, Cristiani, round me floats, This music of my memory! Still the mind's echoes swell thy notes, And my soul mounts in melody!"

Il y a eu une enquête de coroner sur le corps de l'enfant trouvé dont il a été parlé dans le précédent numéro, et qui est mort à l'Hôpital-général, au commencement de cette semaine.

Dans la nuit du 19 de Septembre courant, la grange d'un nommé Joseph Vincent de la paroisse de St. Jean Baptiste, a été réduite en cendres par le fait de quelques incendiaires.

Accident.—Un cultivateur de la Pointe aux Tremblés, du nom de Lamarche, à ce qu'on nous dit, a été tué, Mardi dernier, dans une rencontre de sa voiture avec celle d'un habitant de la Longue Pointe appelé Latrimouille.

MARIE. A Terrebonne, Mardi le 25 de Septembre courant, par Messire St. Germain, Curé de cette Paroisse, Mr. LEMARIE St. GERMAIN, de Repentigny, à Demoiselle ANTOINETTE PIERRE de Terrebonne.

DECEDE. A St. Thomas, le 19 du courant, JEAN BAPTISTE DUBREUIL, Feuyer, un des principaux dessinateurs et arpenteurs attachés au département des Ingénieurs-Royaux, et ci-devant sur la demi-payé des officiers de la première classe de ce corps.

Monsieur l'Editeur. Les véritables contenues dans la lettre ci-jointe, m'ayant causé un véritable plaisir, j'ai supposé qu'ils pourraient de même intéresser plusieurs de vos lecteurs.

Monsieur. J'arrive de la Petite Nation, et c'est encore tout transporté de l'empresse que m'a procuré cette jolie compagnie, que je m'empresse de vous faire part de quelques détails, qui me semblent mériter votre attention, et qui n'ont pas manqué de vous causer autant de satisfaction qu'elles nous en ont procuré à nous mêmes, si les circonstances nous eussent permis d'être du voyage.

Je n'entrerai point dans de grands détails sur l'aspect physique du pays; de pareilles peintures demandent une plume plus entendue dans l'art des descriptions, avantage que je ne me flatte point de posséder; qu'il me suffise de vous dire que le local est généralement d'un aspect riant et pittoresque.

Deux circonstances principales peuvent surtout faire naître en nous cet espoir flatteur: l'une tient aux améliorations dans la navigation de la rivière Outaouas, par la confection du canal déjà très avancé. Cette entreprise d'honneur présage pour tous les pays qui avoisinent l'Outaouas et s'étendent au-delà du Long-Sault, est de nature à y activer puissamment l'industrie, en favorisant également le commerce et l'agriculture.

La seconde circonstance, origine du bonheur tout particulier que possède la Petite Nation de reconnaître pour seigneur un de ces hommes rares, qui mettant de côté toute considération d'intérêt personnel, semblent faire leur principale occupation d'avancer les intérêts de leurs concitoyens. Qui, qu'il me soit permis de le dire, les nouveaux colons de la Petite Nation seraient bien enlignés de la condition prospère où nous les avons trouvés, si une main bienfaisante ne fut venue à leurs secours, et n'eût, par une assistance généreuse, contribué à faire disparaître les nombreuses privations, auxquelles tout nouvel établissement est nécessairement exposé.

Soirée Musicale.

M. CRISTIANI, flatté de la bienveillance que lui ont témoignée généralement les habitants de Montréal et de ses environs, se propose de donner JEUDI prochain, 4 d'Octobre, dans la Salle du City Tavern, une SOIREE MUSICALE dans laquelle il jouera sur le Forté-Piano diverses pièces de Musique tant de sa composition que de divers autres auteurs célèbres: il chantera plusieurs morceaux qui n'ont pas encore été entendus ici, ainsi que différents Duo dans lesquels il exécutera les deux parties.

Les billets d'entrée sont d'une PIASTRE chacun: on les aura chez M. C. dans la maison de Mr. J. PERRAULT, Rue St. Vincent. Les messieurs qui auront souscrit pour la soirée, pourront y mener chacun une Dame. 29 Septembre, 1821.

AVIS

EST par le présent donné que MERCREDI le TROIS D'OCTOBRE prochain, à ONZE heures du MATIN, au Bureau du Schériff, dans la ville de Montréal, sera vendue par Encaen public, une excellente TERRE située à la Rivière Saint Pierre, dans la paroisse de Montréal, avec trois Maisons, trois Granges, et autres bâtimens dessus construits—sujette à une rente annuelle et viagère de £300 courant, payable à Demoiselle TAYLOR. La susdite Terre et Maisons appartenant aux biens de la ci-devant société de MICHEL et SAMUEL DUMAS. Les conditions seront énoncées lors de la vente.

N. B. DOUCET. Montréal, 24 Septembre, 1821. 1f.

AVIS PUBLIC.

EST par le présent donné à toutes personnes qui peuvent être endettées envers la succession de feu Messire JEAN BAPTISTE GATIEN, en son vivant, Curé de la paroisse de St. Eustache, Rivière du Chêne, de payer le montant de leurs dettes respectives au soussigné, qui est dûment autorisé à les recevoir et à en donner quittances—Et tous ceux à qui la dite succession peut devoir sont priés de lui présenter leurs comptes en bonne forme, pour être liquidés.

N. B. DOUCET. N. P. Montréal, 24 Sept. 1821. 4f.

Société de Notaires.

LES Soussignés ont l'honneur d'informer le Public qu'ils ont contracté société comme Notaires, et qu'ils tiennent leur Bureau en cette ville Rue St. Vincent, No. 7, dans la maison voisine de celle du Schériff; où ils régent en Français et en Anglais, au désir de ceux qui les honorent de leur confiance tous actes de leur ressort.

Déterminés à suivre cette profession avec toute la diligence et l'exactitude en leur pouvoir, ils ont espéré que leur expérience dans la pratique leur méritera l'encouragement qu'ils sollicitent. J. M. MONDELET, P. E. DAVELUY. Montréal, 29 Septembre, 1821. —34—

Le Soussigné en sa qualité de Notaire de Sa Majesté informe tous les chefs des départements et agents du gouvernement de Sa Majesté en ce district, qu'il tient son bureau en la Rue et Maison sus mentionnées, et qu'il exécutera tous actes dans lesquels Sa Majesté ou ses Agents sont parties. J. M. MONDELET. Montréal, le 29 Sept. 1821.

Le Soussigné, a à vendre un bel assortiment de POMMES, Grises, Bourasse et Farnouces, en très bon état. J. B. GAMELIN. Fauxbourg St. Antoine, 25 Août, 1821.—29—

VENTES PAR ENCAN.

PAR CUVILLIER & CARTIER.

A leur Chambre d'Encaen. LUNDI prochain, à UNE Heure seront vendus. 10 Barriques Vin d'Espagne, 30 Quarts Harenges, fumés et salés, 12 do Pommes, 6 do Orge, 6 do Cassonade, 12 Barriques Verrerie. Une grande collection de Meubles de Ménage appartenant à diverses personnes qui laissent la ville. 2 Malles de Hardes. Un assortiment général de Marchandises Seches, reçues par les derniers vaisseaux. CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs. 28 Sept. 1821.

A leur Chambre d'Encaen. MARDI et MERCREDI prochains, chaque jour à UNE Heure, seront vendus.

DIX Balles de Marchandises de Latex, bien assorties, consistant en Draps de 45 à 20s la verge. Flessingues de différentes couleurs. Schâles décarlate, Etouffe, à vestes Couvertures à Points, Revêché et Flanelle. DE PLUS Dix huit Balles de Marchandises de Coton formant un excellent assortiment. CUVILLIER & CARTIER, Encanteurs. 28 Septembre 1821.

Les Soussignés offrent à Vendre de Gré-à-Gré.

80 TONNES Esprit vieux de la Jamaïque. 60 do. Rum des Isles sous le vent. 10 Pipes Vin d'Espagne. 25 Barriques Vin de Madère particulier. 20 Pipes Vin de Madère particulier de Londres, importé directement. 35 Barriques Vin vieux de Madère particulier. 30 Quarts lier de Londres. 7 Barriques Vin de Ténériffe particulier de Londres. 15 Pipes Vin de Ténériffe particulier de Londres. 3,000 Minots Sel de Liverpool. Charbon du Canal de Newcastle. Chartres Anglaises, Orge, Chocolat. DE PLUS Un Assortiment Général de MARCHANDISES SECHES. CUVILLIER & CARTIER. 28 Septembre, 1821. 3f.

LE Soussigné informe ses amis et le public en général, qu'il vient de recevoir une collection très considérable de LIVRES FRANCAIS de tous genres et des mieux choisis: il a aussi une grande variété de belles Gravures et Estampes du meilleur goût, et quelques Cartes de nouveaux jeux—le tout est exposé en vente dans sa maison rue St. Paul, No 147, où l'on pourra se procurer des Catalogues.

IL A DEPLUS A VENDRE, Quelques Meules de Fromage de Gruyère de la meilleure qualité, et quelques douzaines de Vin de Champagne et de Bordeaux, ainsi que de Madère et de Port—le tout sera vendu aux prix les plus modérés. JH. ROY. Montréal, 28 Septembre 1821. —54—

A VENDRE.

500 ROBES de Buffle. 500 Peaux d'Original passées. 2000 Peaux de Maître du Nord-Ouest. 200 Robes du Sud. JOS. VALLE. Montréal, 28 Septembre 1821.

PANORAMA MECANIQUE.

CETTE invention mécanique ingénieuse, est actuellement exhibée dans cette ville, par Mr. JACOTEL, l'inventeur, dernièrement arrivé de Paris. Elle consiste en un grand nombre de Figures Automates, dont une partie forment une musique, et paraissent jouer avec une grande exactitude, une variété d'airs sur différents instruments. Il y en a d'autres qui travaillent à différents ouvrages mécaniques, et agissent de la manière la plus régulière et la plus naturelle: d'autres passent devant l'audience en exhibant les attitudes les plus singulières.

Une belle SIRENE qui chante plusieurs airs, et trois oiseaux qui exécutent un trio dans un style élégant. Ceux qui ont été témoins de cette exhibition, ont été surpris de la ressemblance de ces Automates dans toutes leurs manières aux êtres animés, et convaincus qu'il n'y a pas encore eu d'ouvrage de l'art qui pût si bien imiter la vie. Le prix d'admission n'est que de 7 1/2. Enfants, moitié prix. Place d'exhibition, chez Mr. LAROCHELLE, grande rue du Fauxbourg St. Laurent.

Mr. JACOTEL offre ses services au Public pour faire et réparer des Orgues. Il fait aussi le PIANO DE VERRE, qui est un joli petit instrument. Montréal, 28 Septembre, 1821. 4f—34

A VENDRE.

UNE TERRE de 3 arpens de front sur 61 1/2 de profondeur, dont 30 en bois de bout, située à la côte de Vertu, tout près du village de St. Laurent, avec une Maison de pierre, une Grange, Etables et autres bâtimens, ainsi qu'un Jardin et Verger, &c. le tout en bon état. La place est des plus avantageuses pour le commerce de marchandises ou d'épicerie. Pour les conditions s'adresser au propriétaire. JOSEPH GIROUARD. St. Laurent, 28 Septembre, 1821. 34

AVERTISSEMENT.

MADAME JOSEPH LABADIE prend la liberté d'informer les messieurs, qu'elle tient deux belles Tables de Billards, au vieux marché Rue Capital No 5, garnies en neuf, avec un beau jeu de Billes, numéroté jusqu'à douze pour jouer à la poule, et de toutes sortes de bonnes Liqueurs qu'ils désireront. Montréal, 28 Sept. 1821. —29—

AVIS.

VOUS ceux qui sont endettés envers la succession de feu Mr. JOHN SEYBOLD, par bon, obligation, billet, ou autrement, sont requis de payer le montant de leurs dettes respectives, à Mr. BÉNAMIN HALL, qui est dûment autorisé à les recevoir, et à en donner quittance, et tous ceux envers qui feu Mr. JOHN SEYBOLD était endetté, sont priés d'envoyer leurs comptes dûment attes- tés pour liquidation et paiement.

GÉORGE SMITH, FREDERICK SEYBOLD, BÉNAMIN HALL. Exécuteurs. Montréal, 3 Janvier, 1821. 48xf

AVERTISSEMENT.

AVIS est par le présent donné aux Créanciers du feu FREDERICK STEM, que leurs demandes seront immédiatement payées en s'adressant à N. B. DOUCET, Notaire à Montréal, Rue Saint Jacques, et ses Débiteurs sont informés que faute de paiement les demandes que la succession a contre eux seront immédiatement mises entre les mains d'un Avocat, pour en faire le recouvrement.

JOHN PICKEL, Père, Exécuteur Testamentaire, et Tuteur des Enfants Mineurs de feu Frédéric Stem. Montréal, le 11 Décembre, 1820. 45xf

A LOUER.

UNE MAISON de Pierre à la Pointe à Callières, ci-devant occupée par Wm. Corning, comme taverne. Une autre MAISON de Pierre, près de la précédente, avec une BOUTIQUE de Forgeron et une REMISE y ad- joignant. Pour les conditions, s'adresser à M. C. CUVILLIER & Co. 3 Février, 1821.

A Louer pour un nombre d'années.

UNE Terre près du village de St. Laurent, et à cinq milles de Montréal, contenant quatre ar- pens de front sur vingt quatre de profondeur. Les bâtiments sont spacieux et convenablement si- tués au milieu de la terre. Une partie de la terre a été labourée ce printemps et peut être semée im- médiatement. Le sol est excellent. S'adresser à JOHN GRAY Ecr. à Ste. Catherine, ou au sous-signé à Montréal, G. MOFFATT. 12 Mai, 1821. 14-xf.

A LOUER.

DEUX belles MAISONS, Jardins et dépen- dances, situés à la Rivière Saint Pierre près de cette ville, appartenant à la succession de feu Samuel Liberal Damas Ecr. Pour informations, s'adresser au sous-signé, en son étude, rue Saint Jacques. N. B. DOUCET, N. P. Montréal, le 6 Avril 1821.

A Louer et prendre possession le premier de Mai prochain.

CETTE belle et grande MAISON en pierre à deux étages, située au dessus du village du Sault St. Louis avec des dépendances considé- rables. Moulin à Vent, Bluteaux, Ecurie pour loger neuf chevaux et autres bâtiments. L'endroit est un des meilleurs qu'il y ait dans la province. Pour plus ample information s'adresser au MAJOR DELORMIER, Propriétaire. 17 Mars, 1821. 6xf



LA MAISON du coin de l'extré- mité Nord de la Rue Notre Dame, propriété de feu Mr. BENJAMIN WRAGG, Forgeron. Cette pro- priété est tout à fait convenable à un Forgeron ou un Charpentier. On en aura la jouis- sance immédiatement. S'adresser à Mme. Wragg, sur les lieux. Montréal, 11 Août, 1821. 27xf

A LOUER.

UNE MAISON à deux étages sur le devant et trois sur le derrière, avec une CUISINE, située Rue St. Alexis. S'adresser à EUSTACHE PREVOST, au Vieux Marché. Montréal, 27 Juillet, 1821. 25-xf.

A Vendre ou à Louer.

CETTE belle Maison et dépendance dans la rue St. François Xavier, dernièrement la propriété de Mr. Nicolas Osborne et occupée par lui-même comme domicile et Magasin d'Epicerie. Les appartements de devant pourraient par aillem- ent servir de Magasin pour la vente de Marchandises sèches. Les Caves et Bureaux sont commodes et spacieux, et dans le meilleur ordre.

La susdite propriété peut être acquise pour un prix modéré, et avec des termes faciles de pay- ment. S'adresser à G. MOFFATT. Montréal, 15 Avril, 1820. 1f

AVIS.

TOUTES Personnes endettées envers, ou ayant des demandes contre, la succession de feu ETIENNE GUY, Ecuier, en son vivant arpenteur de Montréal, sont priées de payer sans délai ce qu'elles doivent, et présenter leurs comptes en bonne forme au sous-signé Exécuteur de son Testament et de ses dernières volontés. OLIVIER BERTHELET. Montréal, 2 Mars, 1821. 4-xf

ON A BESOIN DE GRAINE DE LIN.

LES Soussignés payeront le plus haut prix du Marché pour de la GRAINE DE LIN, au No. 72, Rue St. Paul, où ils ont à vendre leur As- sortiment ordinaire de Peintures, Huile, Vernis, &c. &c. &c. R. & H. CORSE. 25 Septembre, 1819. 1f.

AVERTISSEMENT.

LE Soussigné prend la liberté de prévenir Mes- sieurs les Notaires et le public en général, qu'il a laissé la profession d'Aubergiste, et se pro- pose actuellement de continuer comme ci-devant la profession de CRUEUR PUBLIC et de faire tout En- can ou Vente auxquels on voudra bien l'employer. Il se flatte de pouvoir remplir cette charge en lan- gue Anglaise et Française, et de mériter par sa ponctualité et son attention la faveur et l'encoura- gement du public en général. Ls. PROVENDIE. Montréal, 7 Mai, 1821. -14-

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, le 13e. Février, 1819. ORDONNE, — Que la règle établie le trois Février Mil huit cent dix, concernant les notices pour les requêtes par des Bills privés, soit imprimée une fois par mois dans les papiers publics de cette Pro- vince, pendant trois années. Attesté, WM. LINDSAY, Greffr. Assblée.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

SAMEDI, 3e. Février, 1819. RESOLU, — Qu'après la fin de la présente Session, avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont ou des Ponts, pour régler quelque Commune, pour ouvrir quelque Chemin de Barrière, ou pour accorder à quelqu'in- dividu ou à des individus quelque droit ou privilège exclusif quelconque, ou pour altérer ou renouve- ler quelque Acte du Parlement Provincial pour de semblables objets, il sera donné notice de telle ap- plication qu'on se proposera de faire, dans la Gazette de Québec, et dans un des papiers publics du Dis- trict, s'il y en a, et par une affiche posée à la porte des Eglises des Paroisses qui pourront être inter- sées à telle application, ou à l'endroit le plus public, s'il n'y a point d'Eglise, pendant deux mois, au moins, avant que telle pétition soit présentée. Attesté, WM. LINDSAY, Greffr. Assblée.

Les Imprimeurs de Papiers-Nouvelles en cette Pro- vince sont priés d'insérer les Résolutions ci-dessus, en la manière ordonnée par la première. Leurs comptes seront payés à la fin de l'année, en par eux s'adressant au Bureau du Greffier de la Chambre d'Assemblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 13th February, 1819. ORDERED.—That the Rule established by this House on the third day of February one thousand eight hundred and ten, concerning the notices for Petitions for private Bills, be printed once monthly in the public news-papers of this Province, during three years. Attest WM. LINDSAY, Clerk Assbl.

HOUSE OF ASSEMBLY.

SATURDAY, 3d. February, 1819. RESOLVED.—That after the close of the present Session, before any Petition is presented to this House for leave to bring in a private Bill, whether for the erection of a Bridge, for the regulation of a Common, for the making of any Turnpike Road, for granting to any individual, or individuals, any exclusive right or privilege whatsoever, or for the alteration or renewing of any Act of the Pro- vincial Parliament for the like purpose; notice of such application shall be given in the Quebec Ga- zette, and in one of the news-papers of the dis- trict, if any is published therein, and also by a notice affixed on the Church Doors of the Parishes that such application may affect; or in the most public place, where there is no Church, during two months, at least, before such Petition is presented. Attest WM. LINDSAY, Clerk Assbl.

The Printers of the News-papers in this Province are requested to insert the above Resolutions in the manner directed by the foregoing. Their accounts will be paid at the end of each year at the Clerk's Office, House of Assembly.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

LUNDI, le 22 Mars, 1819. RESOLU, — Qu'après la présente Session avant qu'il soit présenté à cette Chambre aucune Pétition pour obtenir permission d'introduire un Bill privé pour ériger un Pont de Passage, la Personne ou les Personnes qui se proposent de présenter pour tel Bill en donnant la Notice ordonnée par la Règle du 3e. Février 1819, donnera aussi, au même tems et de la même manière un Avis notifiant les taux qu'elle se proposera de demander, l'étendue du privilège, l'élévation des Arches, l'espace entre les Butées ou Piliers, pour le passage des Cagneux, Cages et Bâti- ments, et mentionnant si elles se proposent de bâtir un Pont Lévis ou non et les dimensions de tel Pont Lévis. ORDONNE, — Que la dite Règle soit imprimée et pu- bliée en même tems et de la même manière que la Règle du Trois Février, 1819. Attesté WM. LINDSAY, Greffr. Assblée.

HOUSE OF ASSEMBLY.

MONDAY, 22d. March, 1819. RESOLVED.—That after the present Session, be- fore any petition praying leave to bring in a Pri- vate Bill for the erection of a Toll Bridge is pre- sented to this House, the person or persons pur- suing to petition for such Bill, shall upon giving the Notice prescribed by the Rule of the 3d. day of February, 1819, also at the same time and in the same manner, give a Notice stating the rate which they intend to ask, the extent of the privilege, the height of the Arches, the interval between the abutment of piers for the passage of rafts and vessels, and mentioning whether they purpose to erect a Draw- Bridge or not, and the dimensions of such Draw- Bridge. ORDERED.—That the said Rule be printed and publish- ed at the same time and in the same manner as the Rule of the 3d. February, 1819. Attest, WM. LINDSAY, Clerk Assbl.

JOHN WRAGG & Co.

PRENNENT à liberté de prévenir leurs amis et le public, qu'ils ont considérablement di- minué le prix de leurs CLOUX, lesquels sont pré- sentement comme suit: Cloux de 2 lbs..... 1s. le millier, do 2 1/2 lbs..... 1s. 3d. do do 3 lbs..... 1s. 6d. do do 6, 8 et 10 lbs. à proportion. Cartes à laine à coton, &c. manufacturées com- me à l'ordinaire, supérieurement. Ils attendent aussi par les premiers vaisseaux de Londres, leur assortiment général et étendu comme de coutume, de CLINAILL RIF COUTEILLERIE, &c. dont ils disposeront en gros et en détail, aux plus bas prix, pour argent comptant, ou à un crédit sûr. Montréal, 27 Avril, 1821. xf-12

De Gré-d-gré.

ESPRIT de la Jamaïque. RUM des Iles sous le vent. Eau-de-Vie de Cognac. Sel de Liverpool, Vin de Madère. Acier. Vin d'Espagne. Poudre à Tirer. Charbon de Terre, Huile d'Olive, &c. &c. Le tout pour argent comptant ou à un crédit sûr. M. C. CUVILLIER & Co. E. et C. 3 Février, 1821. 52xf.

A Vendre par les Soussignés.

260 QUARTS, } de belle Cassonade. 19 Barriques } 70 Pipes de Vin d'Espagne. 10 ditto ditto de Port d'une qualité supérieure. 10 Demi Barriques de Ténériffe, L. P. 20 ditto ditto ditto, en bouteilles. 50 Tonnes de Rum de la Grenade. 5 ditto ditto fort de la Jamaïque. 5 Pièces. } d'Eau de Vie de Cognac supérieur. 10 Barriques } 100 Caisses de Savon d'Angleterre. 10 Barriques de Sel en paniers. 30 Paniers de Cruches de Pierre assorties. 20 Barriques Verrerie assortie. Vitres de 7 1/2 x 8 1/2... 8 1/2 x 9 1/2... 10 x 12. 30 Tonneaux de Fer en barres d'Angleterre. 1200 Pièce Vaisseaux Creux de Fer de fonte. DE PLUS. Quatre Malles de Papeterie, consistant en Livres de Compte Papier, Plumes, &c. Un assortiment général de Marchandises de Laine, Toile et Coton. BRIDGE & PENN. Montréal, 22 Décembre, 1820. 46xf

LE TELEGRAPH.



LA Chambre du Steam-bout le TELEGRAPH ayant été agrandie, et d'autres améliorations y ayant été faites, ce vaisseau offre présentement aux pas- sagers autant de commodités et d'agrément que pas- un de ceux qui naviguent sur le Fleuve. Les jours de départ seront de Montréal les LUNDIS à NEUF heures du matin, et de Québec les MARDIS SOIR ou JEUDIS MATIN, selon que la marée sera favorable. Il arrêtera à St. Sulpice, à Berthier, aux Trois Rivières et à Batiscan. Pour le fret ou le passage, s'adresser au Maître à bord, à MESSIEURS HENSHAW & HOLT, à Québec, ou Mr. JOHN PORTHOUS à Montréal. Montréal, 5 Mai, 1821. 13cf

AQUEDUCS DE MONTREAL.

LES Propriétaires félicitent le public de ce que la nouvelle entreprise d'un second biver à démentir que les impor- tants ouvrages étaient en état de continuer leur opération sans interruption, nonobstant le rigueur de l'hiver sous ce climat, et que par la solidité des matériaux, ils pourront contribuer long tems à la commodité des habitans de cette ville. L'expérience a prouvé incontestablement, comme ils s'en doutent, les nombreux avantages qu'on retire de cet établis- sement, par rapport à la santé, à la commodité, et à la sécu- rité; et surtout à moyen sûr et facile qu'il fournit pour étein- dre promptement le feu; on en a eu des exemples particu- liers dans les incendies qui ont eu lieu dans cette ville, de- puis la construction de ces ouvrages, et qui tous excepté trois, ont commencé dans des maisons qui n'étaient pas ad- provisionnées d'eau par la Compagnie, et auraient probable- ment été éteints sans beaucoup de dommage, s'il en eût été autrement. Ces pertes tombent d'abord, il est vrai, directement sur le Bureau d'Assurance, mais finalement sur les propriétaires, en un plus haut degré, comme il paraît évidemment par la hausse qui a déjà eu lieu dans le taux de l'assurance; de sorte que les pertes occasionnées par la négligence des moyens de sûreté au pouvoir de chacun, sont réellement une taxe di- recte sur toutes les propriétés réelles et personnelles du pays. Il est aussi à craindre que ces pertes n'augmentent, au moins qu'on ne prenne les moyens de les prévenir, et il n'y a pas de meilleur préservatif contre le feu, qu'un bonne provision d'eau. Les Propriétaires seront prêts à introduire les tuyaux dans les maisons, aussitôt que la terre sera dégelée. 14 Avril, 1821. 10

A LOUER.

Pour une ou plusieurs Années. AIRLY HOUSE (résidence de feu John Ogil- vie, &c.) maison agréablement située à la Côte des Neiges, à trois milles de la ville. Elle contient une salle d'entrée, une salle à diner, quatre chambres à coucher, deux cuisines (dans l'une desquelles est une cuisinière à vapeur) caves, et autres dépendances; avec Dépense, Lavoir, Eta- bles, Remises adjacentes. Possession donnée pré- sentement, ou le 1er. de Mai prochain. S'adres- ser à G. MOFFATT. Montréal, 3 Février, 1821. xf-52

RECEMENT PUBLIE

Et à Vendre MAINTENANT à cette Imprimerie. HISTOIRE abrégée de L'ANCIEN TES- TAMENT, avec celle de la VIE DE N. S. JESUS CHRIST, où sont contenues ses prin- cipales actions. Nouvelle édition. Montréal, 28 Avril, 1821.

A LOUER.

Pour une ou plusieurs années, et possession donnée immédiatement.

UNE MAISON commode avec étables, &c. convenable pour deux familles, rue St. Con- stant, et la moitié d'une autre Maison, rue Vitré, au Fauxbourg St. Laurent. Aussi, Deux BANCs dans l'Eglise Protestante Episcopale.—Deplus, et possession donnée le premier de Mai.—TROIS MAISON, rue Vitré, et un ditto rue Sanguiet, au Fauxbourg St. Laurent, par BENJAMIN HALL, Tuteur. Montréal, rue St. Laurent } 3 Mars, 1821. 4xf

AVIS.

TOUTS ceux qui ont des comptes contre les Bins de JOSEPH JUDSON, absent de la Province, sont requis de les présenter dûment au- thentiques; et ceux qui sont endettés envers le dit J. JUDSON, de payer immédiatement au soussigné, qui est seul autorisé à recevoir le paiement et à donner quittance, ayant été dûment nommé Cura- teur au dit JOSEPH JUDSON. H. GRIFFIN, N. P. Montréal, 5 Janvier, 1821. 48xf

To LET and possession given the first of MAY next.

HAT large and elegant STONE HOUSE, two stories high, situated above the vil- lage of the Sault St. Louis, with extensive dependences, a Wind-mill, Bolters, Stables large enough for nine horses, and others buildings. The place is one of the most advantageous in the province. For fur- ther particulars enquire of MAJOR DELORMIER, Proprietor, 17th March, 1821. 6xf

Maison et Emplacements.

LE Soussigné offre de vendre sa Maison, Rue Notre-Dame, par différents paiements, en dix ou douze ans. Elle est en très bon ordre, et forme sous tous les rapports une résidence agréable et commode. Si elle n'est pas vendue le 1er de Fé- vrier prochain, elle sera louée pour un nombre d'années. Aussi à vendre, plusieurs Emplacements sur la rue St. Jacques, à l'ouest de la Banque de Mont- réal. Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement. S'adresser à G. MOFFATT. 22 Déc. 1820. xf-52

A VENDRE.

UNE MAISON à deux étages, et UN EM- PLACEMENT, situés au Fauxbourg Saint Laurent, de la contenance de 50 pieds de front sur 61 pieds de profondeur, tenant par devant à la dite rue, d'un côté à la rue St. Constant, d'autre côté et par derrière aux héritiers DUBESSE. Pour plus amples informations s'adresser Mr. PIERRE ROY, résidant au Fauxbourg St. Laurent. Montréal, 25 Mai, 1821. xf-16



Messrs. SEEBOLD & HUND,

Fabriquants de Piano Forté, ONT l'honneur de prévenir le public qu'ils ont formé un établissement musical, à la maison No. 1, rue St. Louis, près du bureau de l'Ingé- nieur royal. Ils auront constamment sous la main des Piano Forté quarrés et de cabinet, des meil- leurs manufacturés de Londres, et aussi quelques uns de leur propre manufacture à Québec, garan- tis égaux à ceux d'importation, et propres au cli- mat.—Ils ont aussi à vendre—Musique de toutes sortes, Violons, Violoncelles, Flûtes de toutes es- pèces, Guitars Anglaises, Cordes de Rome et d'Angleterre, &c. &c. et presque tout autre arti- cle de leur profession. N. B.—Orgues d'église et de chambre, Piano forté et tous autres instrumens de musique réparés et changés. Piano forté et Orgues, mis d'accord soit au mois ou à l'année, selon qu'on l'exigera. Montréal, 14 Juin, 1821. xf-19

A VENDRE A CETTE IMPRIMERIE.

ET chez le Soussigné, Rue St. Lambert, vis à vis la grande rue du Fauxbourg St. Laurent. VOYAGE DE FRANCH RE. 1 vol. 8o. br. L'ARITHMETIQUE 12o. dem. rel. et br. LA GEOGRAPHIE EN MINIATURE, max. fol. M. BIBAUD. 9 Juin, 1821.

Café de Leinster.

MR. AMABLE ST. PAIR, Prend la liberté d'informer ses amis et le public en général qu'il a ouvert depuis quelques jours à la grande maison de pierre qu'il occupe, dans la grande Rue (St. Etienne) dans le centre d'un beau village de L'Assomption, un HOTEL, pour la réception de messieurs les voyageurs, et sous la dénomination de CAFÉ DE LEINSTER, et bien ne sera égaré pour satisfaire ceux qui vou- lent bien encourager ce nouvel établissement.— Mr. St. Pair aura le soin de se procurer les mets plus salubres, et les meilleures liqueurs qui lui sera possible de trouver, et l'on pourra compter sur la ponctualité des domestiques qui seront très attentifs.—Messieurs les marchands de Montréal et autres qui ont des affaires en ce village, sont assurés de trouver à cet Hôtel les plus grands avantages, des appartements vastes et commodes, des Ecu- ries spacieuses, enfin tout ce qui peut être utile et agréable à un voyageur. L'Assomption, 30 Mai, 1821. 17

SHUTER & WILKINS,

INFORMENT leurs amis qu'ils ont reçu leur assortiment du printemps de Porcelaine, Verrerie et Fayencerie d'une qualité supérieure et dans le dernier goût. —DEPLUS,— Poudre à tirer, Plomb, Vinaigre, Thé, Sacre dou- ble raffiné de Londres, très belle Cassonade, Rai- sins, Figue, Prunes, Amandes, Peintures de toutes sortes, Huile, Couperose, Alun, Indigo, Fromage, Papeterie, &c. AUSSI. Ils ont déjà reçu un bel assortiment de MAR- CHANDISES SECHES, convénables aux mar- chands du Haut et du Bas Canada, avec un assorti- ment choisi de QUINCAILLERIE. Ils disposent de tout à des prix modérés pour argent comptant, ou à un crédit sûr. Le 14 Juillet, 1811. 23-3f.

RECEMENT publié et à vendre à cette Im- primerie, No. 29, Rue St. Paul, chez Cun- ingham, No. 38, même rue, et chez Nickless & McDonell, No. 98, Rue Notre-Dame.

TRADUCTION

Libre et Abrégée LECONS DE CHIMIE, Données par le chevalier Humphrey Davy à la Société d'Agriculture de Londres.

Dédiée aux Sociétés d'Agriculture du Bas-Canada par A. G. DOUGLAS, Capitaine à demi-pai-

Après le plaisir que nous a procuré la lecture de l'ouvrage ci-dessus, et l'instruction que nous y avons puisé, nous croirions manquer à notre devoir de Journaliste et à la justice due à l'auteur, si nous ne disions pas au moins ce qu'il nous a sem- blé un pré-sent digne de la reconnaissance des AGRICULTEURS et de la jeunesse studieuse, pour est principalement destiné.